

APPEL À COMMUNICATION

COLLOQUE INTERNATIONAL

LES CONCEPTIONS DU POUVOIR ET DE L'AUTORITE DANS L'ALGERIE CONTEMPORAINE

Dimanche 20 et lundi 21 septembre 2015

Il est possible de reconnaître qu'il n'existe que deux conceptions du pouvoir et de l'autorité. Selon la première, la plus ancienne et aussi la plus répandue, la relation de pouvoir est « verticale » : celui qui est « en-haut » ordonne, commande, décide, ceux qui sont « en-bas », écoutent, obéissent, exécutent. Cette conception semble découler du rapport de force : le pouvoir appartient à celui qui détient la force. La force ce n'est pas seulement celle des armes et de la possibilité de la répression, c'est aussi celle des moyens financiers et économiques. La « verticalité » n'exclut pas la légitimité. Dans ce cas, le pouvoir peut s'appuyer sur la naissance (principe dynastique), sur le charisme (par exemple, la baraka ou des faits d'armes exceptionnels) ou même sur la compétence (l'autorité du docteur de la Loi ou du technocrate découle d'abord de son savoir). Ces éléments peuvent également se combiner dans certaines situations. Cette conception « verticale », qui peut être plus ou moins « autoritaire », est dominante dans tout le monde islamique. Si elle a pu par le passé s'épanouir et permettre aux sociétés de vivre, elle est aujourd'hui en contradiction avec la mondialisation, pour deux raisons principales. En premier lieu, cette conception exclut toute perspective d'alternance. Un contre-exemple instructif est le cas de la Chine communiste : régime absolument autoritaire, mais qui a organisé l'alternance au sommet du Parti-Etat. Car l'alternance est une condition d'efficacité. N'importe quel pouvoir doit être avant tout efficace et pas seulement légitime. Efficace veut dire : réussir ce que l'on entreprend. Pour une entreprise, c'est bien sûr faire des profits, mais aussi être en mesure de s'adapter aux changements de la conjoncture; pour une Université, c'est produire des diplômés qui réussissent sur le marché de l'emploi ; pour un gouvernement, c'est faire en sorte que chacun puisse satisfaire ses besoins sans que cela porte préjudice au Budget de l'Etat ni à sa balance commerciale ; etc. L'efficacité, qui est en fait surtout une affaire de gestion, suppose de tout soumettre à la rationalisation. C'est pour cela que dans une grande partie du monde islamique, l'économie échappe en grande partie à la rationalisation – sauf les secteurs qui sont destinés à fournir les revenus pour alimenter le budget de l'Etat (dans le cas de l'Algérie : le secteur des hydrocarbures, ailleurs le tourisme, ou encore les mines).

Selon la seconde conception, qui est issue d'une critique profonde de la conception « verticale », le pouvoir émane de la totalité du corps politique : on fait le postulat que chaque individu en tant que membre de ce corps politique possède une souveraineté sur lui-même et sa vie. Cette conception n'est apparue que récemment, au cours du XVIIe siècle en Europe de l'Ouest. Les décisions ne sont prises qu'à l'issue de délibérations complexes et auxquelles participent l'ensemble du corps politique, du moins fictivement à travers des représentants élus librement. C'est la conception démocratique, qui se fonde sur le principe que si la politique est rationnelle, il faut la mener et l'organiser selon des règles rationnelles. La délibération n'est ainsi pas seulement nécessaire parce que tout membre du corps politique a le droit de s'exprimer et de défendre son point de vue, mais aussi parce que le meilleur choix ne peut être défini qu'après avoir examiné tous les aspects d'une situation et confronté les diverses opinions. La délibération est analogue au tribunal de la Raison : on y critique les préjugés et les opinions erronées, en leur opposant les conclusions fondées sur des enquêtes rigoureuses.

L'Algérie indépendante n'a connu qu'une seule situation où l'alternance aurait pu se réaliser ; mais celle-ci se serait traduite par la substitution d'un régime autoritaire à un autre régime autoritaire. Depuis, certes l'Algérie ne vit plus dans un régime de parti unique, mais peut-on dire que l'autoritarisme qui caractérisait ce dernier a cessé ? Ainsi un régime autoritaire a succédé à un autre régime autoritaire. De 1962 à 1988, l'autoritarisme était présenté comme la seule voie pour réaliser le « socialisme ». Ce projet a échoué mais son échec n'a pas poussé ceux qui en ont été les artisans à s'interroger : y a-t-il eu échec parce que le socialisme est un projet « impossible » ou parce que les moyens institutionnels mis en œuvre n'étaient pas adéquats ? Si l'on met de côté la rêverie qui se dissimulait derrière un tel projet et si l'on accepte de le considérer comme une tentative de moderniser sur le plan économique l'Algérie, il aurait été intéressant de se poser de telles questions. On a préféré échafauder des complots imaginaires pour rendre compte de cet échec. D'ailleurs, un fait en témoigne : le projet socialiste a été vite abandonné. L'Algérie est le seul pays de la région arabe (si l'on met de côté la Palestine) à avoir dû faire des efforts gigantesques pour se libérer de la domination coloniale. Le désir de l'indépendance ne s'est jamais transformé réellement en désir d'émancipation. Dès 1962, la chape de plomb de l'autoritarisme s'est abattue sur le pays. La critique du multipartisme était partagée par à peu près tous les courants.

Quelles sont les conceptions du pouvoir et de l'autorité qui prévalent dans l'Algérie contemporaine ? Peut-on les définir, soit du point de vue de leurs caractéristiques intrinsèques, soit du point de vue de leur filiation historique ? Ces conceptions peuvent être appréhendées dans des sources écrites, du point de vue doctrinal, mais elles sont également investies dans des pratiques et des organisations, qui doivent être décrites et analysées. Outre l'étude des discours et du lexique (dans ses différents niveaux : arabe littéraire, arabe maghrébin, berbères), il s'agira ainsi dans un premier temps de s'efforcer d'en fournir une description circonstanciée, dans des situations variées : famille, Etat, entreprise, associations (partis, syndicats...), Ecole.

Les communications peuvent ainsi se déployer selon les principaux axes suivants :

1° L'inscription islamique : peut-on définir un modèle ou des modèles islamiques ? On peut examiner le vocabulaire, des concepts ou des figures singulières (le 'ālim, el walī, le sultān, amīr, imām...)

2° L'histoire de l'Algérie : les fonctions de pouvoir léguées par le système ottoman et adoptées par le système colonial (par exemple, le caïd) ; l'organisation tribale ; le mouvement national (la figure du za'īm ; l'autoritarisme était déjà à l'œuvre dans le PPA-MTLD avec Messali Hadj) ; la guerre d'indépendance et la « militarisation » du corps politique.

3° La société algérienne : interroger des situations singulières comme l'Etat (droit constitutionnel, gouvernement, Administration), la famille (figure paternelle, puissance maritale, la notion de « patriarcat »), l'entreprise privée ou publique (le problème du management, le syndicalisme), l'École (la relation pédagogique), les associations (syndicats, partis politiques, ONG), le statut de la force et de la violence à travers le modèle sportif. On peut également s'intéresser à l'obéissance et à la soumission, ainsi qu'à la contestation et la critique du pouvoir (que faire de la notion de hugra ?).

4° On peut également s'interroger, si possible dans une perspective historique et critique, sur des concepts abondamment utilisés pour rendre compte de l'autoritarisme dans l'aire arabo-musulmane (patriarcat, néo-patrimonialisme,...).

D'autres thèmes et problèmes peuvent être abordés, même s'ils ne relèvent pas des axes présentés ci-dessus, mais à condition qu'ils s'articulent à la problématique du colloque...

Comité scientifique

- Hassan REMAOUN
- Youcef FATES
- Omar CARLIER
- Mohamed Hocine BENKHEIRA
- Abdelouahab BELGHERRAS

Comité d'organisation

- Mohamed Hocine BENKHEIRA
- Belaïd BENDJEBBAR
- Halima GRINE
- Nadia SEMMACHE
- Hadj Miloud BENATTIA
- Malika ALACHAHER

Calendrier

- Dernier délai pour l'envoi des résumés : **30/03/2015**
- Date d'acceptation des résumés : **15/05/2015**
- Dernier délai des réceptions des communications finales : **30/07/2015.**

Propositions de communication

- Page isolée comportant le nom, l'appartenance institutionnelle, le grade, le titre de la communication et les coordonnées de l'auteur (adresse professionnelle, adresse personnelle, adresse électronique et téléphone)
 - Sur une autre page : une proposition de 15 à 20 lignes en français (Word, Times 12, interligne 1,5) ou en arabe (simplifié arabe 14, interligne 1,5) avec indication de l'axe choisi et un titre provisoire.
 - Cinq mots-clés devront également être mentionnés.
 - Toutes les propositions seront soumises en aveugle des membres du comité scientifique.
- Les propositions de communication seront adressées conjointement à :

colloqueautorite@gmail.com